Avis CGT sur le projet de regroupement des entités Darty

La Direction présente ce projet comme une simplification juridique et sociale destinée à mettre en cohérence les structures de l'entreprise avec une organisation déjà largement centralisée.

Pour la CGT, il va beaucoup plus loin.

La note prévoit une nouvelle étape de centralisation, avec la disparition des UES DGO et DGE, la suppression des organisations encore structurées selon ces périmètres et une évolution significative des fonctions RH et support.

Sur l'emploi, la CGT prend acte de l'engagement de la Direction selon lequel le projet n'entraînerait ni suppression de postes ni licenciements économiques. Nous regrettons toutefois l'absence d'une expertise indépendante, qui aurait permis d'apprécier plus précisément les conséquences réelles du projet sur les emplois, les fonctions et les charges de travail. La CGT sera particulièrement vigilante sur ces points.

Le projet entraîne également la **disparition des CSE de DGO et DGE et des mandats qui y sont attachés**. Cette disparition n'est pas neutre. Elle conduira, sauf mise en place d'établissements distincts, à une centralisation de la représentation du personnel et à une réduction de la proximité avec les salariés.

Elle permet aussi à l'entreprise de réaliser des **économies conséquentes sur le fonctionnement des instances représentatives et sur les moyens syndicaux**, par la diminution du nombre d'instances, de mandats et des heures de représentation qui leur sont associées.

À la date de la présente consultation, l'accord destiné à organiser la période transitoire n'est pas finalisé. Cette absence de cadre définitif constitue en elle-même un élément d'incertitude important sur les conditions réelles de représentation des salariés après le regroupement.

Le projet aura également des conséquences majeures sur le **statut collectif des salariés**. La disparition de DGO et DGE entraînera la mise en cause possible de leurs accords collectifs et la construction d'un statut commun. Rémunérations, primes, participation, intéressement, CET et autres droits collectifs seront directement concernés.

À la date de la consultation, ce futur statut n’est pas encore défini. La CGT considère donc que les salariés sont appelés à entrer dans un nouveau périmètre alors qu’une partie essentielle de leurs futures garanties collectives reste encore à négocier.

Notre position est claire : cette harmonisation devra se faire par le haut et ne pourra se traduire par une diminution des droits ou des rémunérations existantes.

La CGT veillera à ce que la simplification recherchée par l’entreprise ne se traduise par également moins de droits, moins de proximité avec les salariés et moins de moyens pour leurs représentants.

Pour l’ensemble de ces raisons, la CGT émet un avis défavorable sur le projet de regroupement présenté.